

[5G] Téléphonie mobile : l'ANSES recommande toujours la prudence

2022-02-18 01:01:01

Communiqué de presse daté du 17 février 2022



5G, téléphonie mobile : L'ANSES recommande toujours la prudence

Deux ans après le déploiement de la 5G, l'ANSES confirme, dans un [nouvel avis](#), le manque de données sur les nouvelles fréquences et sa difficulté à évaluer les risques de cette nouvelle technologie.

Après avoir réalisé une consultation publique sur son précédent avis d'avril 2021, l'ANSES comptabilise cinq études seulement sur la bande de fréquences 3,5GHz et est dans l'incapacité de conclure sur l'existence ou non de risques pour la bande de 26GHz.

Face à ce constat, l'Agence sanitaire n'a d'autre choix que de se baser sur ses expertises précédentes et de rappeler que l'intégralité de ses recommandations est toujours d'actualité.

Pour Sophie Pelletier, présidente de PRIARTEM : « L'ANSES confirme ainsi les suspicions de risque concernant le cancer, la fertilité et l'électrohypersensibilité et le fait que ces ondes artificielles perturbent l'activité électrique de notre cerveau. Elle réaffirme la vulnérabilité plus grande des enfants et le fait que les valeurs limite d'exposition ne les protègent pas bien ».

Pour Stephen Kerckhove, délégué général d'Agir pour l'Environnement : « Le gouvernement a déployé la 5G il y a deux ans, sans attendre l'avis de son agence sanitaire. Il prend la responsabilité d'exposer la population à de nouvelles fréquences non étudiées, et à des niveaux au moins 20 % supérieurs. Son crédo, on déploie et advienne que pourra... Il n'est pas acceptable d'être traités comme des cobayes ».

Pour PRIARTEM et Agir pour l'Environnement, le manque d'anticipation et l'instrumentalisation politique de l'ANSES a permis au gouvernement d'imposer la 5G, en l'absence complète de certitudes scientifiques. Comme de mauvaises coutumes, le principe de précaution a été purement et simplement sacrifié sur l'autel d'une innovation technologique que personne ou presque ne souhaite*.

* A la date du 14 janvier 2022, selon l'ARCEP, à peine 1,6 millions d'utilisateurs ont choisi la 5G (contre 67,2 millions pour la 4G)

CONTACT PRESSE

Sophie PELLETIER, présidente de PRIARTEM

Stéphen KERCKHOVE, délégué général d'Agir pour l'Environnement

PRIARTEM est la première ONG créée sur la problématique "ondes-santé-environnement" PRIARTEM, Association nationale loi 1901 créée en 2000, reconnue d'intérêt général (10 avril 2018), agréée usagers du système de Santé (arrêté du 31 octobre 2017) et agréée protection de l'Environnement (16 décembre 2017). PRIARTEM se bat grâce à la seule générosité de ses membres, pour la protection de la santé et de l'environnement face aux risques liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques.

Agir pour l'Environnement est une association de mobilisation citoyenne pour une planète vivable. L'association fait pression sur les responsables politiques et décideurs économiques en menant des campagnes de mobilisation citoyenne réunissant un réseau d'associations et de citoyens le plus large possible. L'association compte près de 26 000 adhérents et refuse tout financement issu des pouvoirs publics afin de garder intacte son indépendance d'action.

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026